COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES**

Nombre de Conseillers:

En exercice: 29 Présents: 19 Procurations: 4 Absents: 6 Votants: 23

Pour : 23

L'an deux mille dix-sept, le vingt-cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

Date de la convocation: 19 octobre 2017

PRESENTS: Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Manuel SOLSONA.

PROCURATIONS: Yvelise MONTANE à Laurent VALLET, Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS, Bruno BENOIST à Alain PACE, Jennifer DURAND à Alain VIDAL.

ABSENTS: Corinne CORDELIER, Maryvonne SALLES, Magali GRANDSIMON, Floréal PALAZON, Eva FLORES, Line DELHON.

Secrétaire de séance : Laurent VALLET

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Nº 4451

Vu le code de l'urbanisme,

OBJET:

Vu l'avis de France Domaine,

Cession de parcelles

La commune envisage la cession d'un détachement de la parcelle AT 78 dont elle est propriétaire.

Cette délibération annule et remplace la précédente considérant l'erreur matérielle sur la date de la séance

Ce détachement d'une contenance de 333 m² aurait pour objet une cession au propriétaire de la parcelle AT 82 la jouxtant, répondant ainsi à sa demande. Cette cession entérinerait une situation existante et conserverait à la commune toute latitude pour l'aménagement futur des parcelles situées à l'arrière ainsi que l'accès à celles-ci par l'avenue Marie Curie.

Monsieur le Maire propose au Conseil la cession de ce détachement de parcelle selon extrait de plan cadastral joint, pour montant 30.000 € H.T, au profit de Mr et Mme MENGELLE.

27 NOV. ANTI-Le Conseil Municipal, après en avoir délibérer, à l'unanimité,

Décide la cession à titre onéreux d'un détachement de la parcelle AT 78 de 333 m2, pour un montant de 30.000 euros HT à Mr et Mme MENGELLE.

Précise que tous frais, notamment actes et procédures, concernant la cession de ces parcelles seront supportés par l'acquéreur.

Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le :
 7 NOV. 2017

Affiché le : " 7 NOV. 2017

Le Maire, Alain PACE

Le Maire, Alain PACE

